

Les Voiles d'Yvoire

10, 11, 12 octobre 2025

Au large d'Yvoire

INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

Version 1.1, 08.10.2025

Président du comité de course :

Président du jury: Lionel Letur

[NP] signifie que cette règle ne peut pas être motif à une réclamation par un bateau. Ceci modifie la RCV 60.1.
[SP] indique une règle pour laquelle une pénalité standard peut être appliquée sans instruction par un membre du Comité, ou une pénalité discrétionnaire (DP) qui peut être appliquée après une instruction, par un Comité de réclamation (PC). Ceci modifie les RCV 60.5(b)(3) et A5.

1	Règles										
1.1	Voir les règles mentionnées dans AC.										
2	Modifications aux instructions de course										
2.1	Toute modification des IC sera affichée sur le tableau officiel au plus tard à 20h00 la veille du jour où elle prendra effet, sauf que tout changement dans le programme des courses du jour, devra être publié au plus tard 120 minutes avant la première course du jour										
3	Communication avec les concurrents										
3.1	Les avis aux concurrents ne seront affichés que sur le tableau officiel situé sur le serveur Infos Régates Voiles d'Yvoire Tableau officiel.										
3.2	Le bureau de course est situé Local du sauvetage au port d'Yvoire										
4	Code de conduite										
4.1	[DP] [NP] Les compétiteurs et accompagnateurs doivent se conformer à toute demande raisonnable d'un officiel de l'événement. Le non-respect de cette règle peut être considérée comme une mauvaise conduite.										
5	Signaux faits à terre										
5.1	Les signaux faits à terre seront envoyés du mat au dessus du local du garde-port										
5.2	Quand le pavillon Aperçu est envoyé à terre, "1 minute" est remplacé par " 60 minutes" dans "Signaux de course, Aperçu".										
6	Programme										
6.1	Les dates et heures programmées sont mentionnées sous AC 8.										
8	Pavillons de classe										
8.1	Les pavillons suivants à porter obligatoirement dans le pataras sont : <table border="1" data-bbox="403 1435 1310 1585"><thead><tr><th>Class[es]</th><th>Pavillon</th></tr></thead><tbody><tr><td>6m JI</td><td>Pavillon LUY bleu foncé Noon</td></tr><tr><td>Toucan</td><td>Pavillon LUY rouge</td></tr><tr><td>6m50 SI</td><td>Pavillon LUY orange</td></tr><tr><td>Légendes</td><td>Pavillon LUY turquoise Hôtel restaurant du Port</td></tr></tbody></table>	Class[es]	Pavillon	6m JI	Pavillon LUY bleu foncé Noon	Toucan	Pavillon LUY rouge	6m50 SI	Pavillon LUY orange	Légendes	Pavillon LUY turquoise Hôtel restaurant du Port
Class[es]	Pavillon										
6m JI	Pavillon LUY bleu foncé Noon										
Toucan	Pavillon LUY rouge										
6m50 SI	Pavillon LUY orange										
Légendes	Pavillon LUY turquoise Hôtel restaurant du Port										
9	Les parcours										
9.1	Le schéma de l'Addendum A illustre le parcours pour les classes 6mJI Toucan, 6m50 SI, l'ordre dans lequel les marques doivent être passées et le côté duquel chaque marque doit être laissée.										
9.2	Le parcours pour les Légendes sera un parcours côtier. La lettre du parcours O pour Ouest, E pour Est sera affiché sur l'embarcation de signalisation du CC.										
9.3	Chaque ROND sera identifiable par le pavillon de classe affiché sur l'embarcation de signalisation du CC.										

Les Voiles d'Yvoire

10	Marques										
10.1	Les marques sont : <table border="1" style="margin-left: 40px; width: 80%;"> <thead> <tr> <th style="text-align: left;">Marque</th> <th style="text-align: left;">Description des marques</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>marque de départ (S)</td> <td>bouée triangulaire</td> </tr> <tr> <td>marque 1</td> <td>bouée triangulaire</td> </tr> <tr> <td> </td> <td> </td> </tr> <tr> <td>marque d'arrivée (F)</td> <td>petite bouée cylindrique blanche</td> </tr> </tbody> </table>	Marque	Description des marques	marque de départ (S)	bouée triangulaire	marque 1	bouée triangulaire			marque d'arrivée (F)	petite bouée cylindrique blanche
Marque	Description des marques										
marque de départ (S)	bouée triangulaire										
marque 1	bouée triangulaire										
marque d'arrivée (F)	petite bouée cylindrique blanche										
10.2	Les nouvelles marques, tel que prévu dans IC 13.1 sont des Bouées cylindriques jaunes										
11	Obstacles NA										
12	Le départ										
12.1	La ligne de départ se situe entre un mât arborant un pavillon orange sur l'embarcation du Comité de Course, à l'extrémité tribord et le côté parcours de la marque de départ située à l'extrémité bâbord.										
12.2	Pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, le pavillon orange de ligne de départ sera envoyé avec un signal sonore au plus 5 minutes avant l'envoi du signal d'avertissement.										
12.3	Un bateau qui ne prend pas le départ dans les 4 minutes après son signal de départ sera classé "N'a pas pris le départ" (DNS) sans instruction. Ceci modifie les RCV A 5.1 et A 5.2.										
12.4	[DP] Pendant une séquence de départ, les bateaux dont le signal d'avertissement n'a pas été donné doivent éviter la zone de départ. La zone de départ est définie comme une zone de 75 mètres à partir de la ligne de départ et de ses marques dans toutes les directions.										
12.5	Le départ des Légendes se fera avec une bouée de dégagement à environ 500 mètres, à laisser à tribord ou à bâbord selon l'orientation du vent										
13	Changement du bord suivant du parcours										
13.1	Pour changer le bord suivant du parcours, le comité de course (a) mouillera une nouvelle marque ou déplacera une marque GPS, ou (b) déplacera la ligne d'arrivée Lorsqu'une nouvelle marque est mouillée, la marque d'origine sera enlevée aussitôt que possible. S'il y a une marque d'offset, la marque d'offset est à ignorer. Quand lors d'un changement ultérieur, une nouvelle marque est remplacée, elle sera remplacée par une marque d'origine.										
14	L'arrivée										
14.1	La ligne d'arrivée se situe entre un mât arborant un pavillon bleu sur l'embarcation du Comité de Course à l'extrémité bâbord et le côté parcours de la marque d'arrivée à l'extrémité tribord.										
15	Système de pénalité										
15.1	La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.										
16	Temps limite et temps cible NA										

Les Voiles d'Yvoire

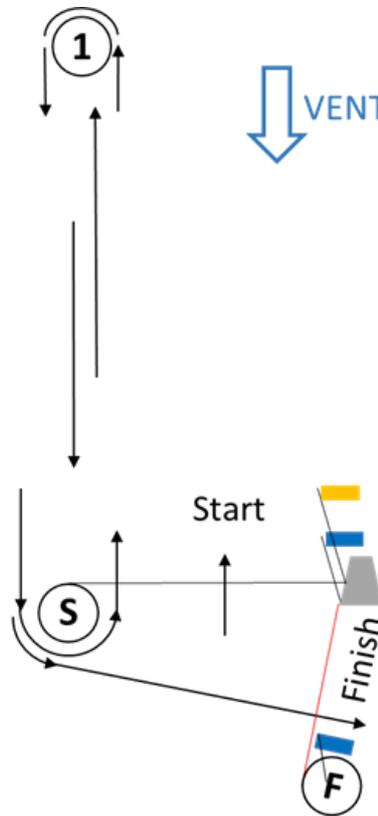
17	Demandes d'instructions
17.1	Pour chaque classe, le temps limite de réclamation est de 60 minutes après que le dernier bateau de la classe a fini la dernière course du jour ou après que, sur l'eau, le comité de course a signalé qu'il n'y aurait plus de course ce jour-là, selon ce qui est le plus tard. Le temps limite de réclamation est de 15 minutes après que, à terre, le comité de course a signalé qu'il n'y aurait plus de course ce jour-là. L'heure limite sera affichée au tableau officiel.
17.2	<i>Les mêmes temps limites s'appliquent pour les demandes de réparations. Ceci change la RCV 61.2</i>
17.3	Les demandes d'instruction doivent être soumises en ligne, au moyen de l'application Manage2Sail SailorApp , (voir IC 25) dans le délai imparti.
17.4	Des avis seront affichés au plus tard 30 minutes après le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions peuvent être programmées avant la fin du temps limite de réclamation. Les instructions auront lieu dans la salle du jury, située local du sauvetage et débiteront à l'heure affichée.
17.5	La RCV 63.7(b) est modifiée comme suit : "Le dernier jour programmé de la course, une demande de réouverture doit être transmise : (1) dans le temps de réclamation si la partie requérante a été informée d'une décision la veille ; (2) au plus tard 15 min après que la partie a été informée de la décision de ce même jour."
18	Classement
18.1	Voir AC 13.
19	Règles de sécurité
19.1	La RCV 40.2 s'appliquera
19.2	[DP] [NP] Les bateaux qui ne sortent pas du port pour une course programmée doivent rapidement informer le bureau de course.
19.3	[DP] [NP] Un bateau qui se retire d'une course doit informer le Comité de course à la première opportunité.
19.4	<i>[DP] Une distance de sécurité de 50 mètres autour d'un bateau de ligne (sphère verte sur un mât) doit être respectée.</i>
20	Remplacement d'équipier ou d'équipement
20.1	[DP] Le remplacement de concurrents n'est pas autorisé sans l'approbation préalable, du Comité de Course.
20.2	[DP] Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'autorisation du Comité de Course. Les demandes de remplacement doivent être faites au Comité, à la première occasion raisonnable, ce qui peut être après la course.
22	Embarcations officielles
22.1	Les embarcations officielles seront identifiées comme suit : <ul style="list-style-type: none"> • 1 Bateau Comité par rond – pavillon de la classe ou des classes concernées. Voir IC 8.1.
23	Équipe d'accompagnateurs
23.1	Depuis le signal préparatoire et jusqu'à ce que tous les bateaux aient fini la course, les embarcations des accompagnateurs ne doivent pas être : <ul style="list-style-type: none"> • à moins de 100m d'un bateau en course; • à moins de 100m, dans toutes les directions, de la ligne de départ et de ses marques ou de la ligne d'arrivée et de ses marques; • entre un bateau en course et la prochaine marque du parcours; Les embarcations des accompagnateurs doivent manœuvrer autour de la zone de course de manière à minimiser l'effet des remous sur les bateaux en course et s'ils se déplacent à plus de 5 nœuds ils doivent rester au-delà de 150m de tout bateau en course.
24	Évacuation des détrit
24.1	Les détrit doivent être gardés à bord, ou placés à bord des embarcations des accompagnateurs ou, à terre, placés dans les conteneurs destinés à cet effet.
25	Application SailorApp NA

Les Voiles d'Yvoire

Addendum A

Parcours pour les 6m JI, Toucan et 6.5m SI, chacun sur son rond :

Start – 1 – S – 1 – S – Finish



Les Voiles d'Yvoire

Addendum B

Parcours côtier à effectuer pour les Légendes : annoncé au briefing